

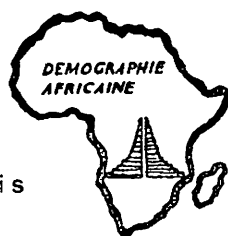
GROUPE DE TRAVAIL DE DEMOGRAPHIE AFRICAINE
(IDP, INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM)

SYNTHESE des RECENSEMENTS AFRICAINS

DOCUMENTS D'INFORMATION

-11-

**ACTIVITE ECONOMIQUE
ET
STATUT DE L'EMPLOI**



Paris

Avril 1979

PRESENTATION

La Synthèse des Recensements Africains est un projet du Groupe parisien de Démographie Africaine (IDP, INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM) réalisé en liaison avec le RIPS (Accra - Ghana). Son programme comporte la publication de Monographies Méthodologiques sur les derniers recensements, sous forme séparée et provisoire d'abord, regroupées dans leur version définitive ensuite. La synthèse proprement dite de ces monographies doit intervenir dans un second temps.

Parallèlement à cet effort, divers Documents d'Information sont également diffusés sur les sujets susceptibles d'intéresser les responsables de recensements.

Les deux séries de documents sont publiées sans périodicité régulière; leur diffusion est restreinte. Pour toute correspondance à leur sujet, s'adresser à :

Robert BLANC
I.N.E.D.
27, rue du Commandeur
75675 PARIS CEDEX 14
Tel. 320-13-45

PUBLICATIONS DEJA PARUES

Monographies Méthodologiques

- 1 - Mauritanie
- 2 - Haute-Volta
- 3 - Tunisie
- 4 - Algérie
- 5 - Somalie
- 6 - Congo
- 7 - Côte d'Ivoire
- 8 - Ghana (à paraître)
- 9 - Sénégal

Documents d'Information

- 1 - Estimations indirectes de fécondité et de mortalité.
- 2 - Estimations indirectes de migrations internationales.
- 3 - Estimations de la population de fait et démographie de la population non résidente.
- 4 - Le besoin d'un système d'état-civil.
- 5 - Méthodes indirectes d'estimation des migrations internationales.
- 6 - Enquête par sondage et recensement
- 7 - Les migrations internationales dans le recensement de la Haute-Volta.
- 8 - Le dénombrement des nomades
- 9 - Introduction à la synthèse des recensements africains
- 10 - Ce que pensent les recensés d'un recensement
- 11 - Activité économique et statut de l'emploi
(présent fascicule)

UNE CRITIQUE DES DEFINITIONS INTERNATIONALES
EN MATIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE STATUT DE L'EMPLOI
ET DE LEUR ADAPTATION AUX RECENSEMENTS DE POPULATION
EN AFRIQUE ET AU MOYEN ORIENT*

par J.G.C. BLACKER
Center for Population Studies
London School of Hygiene
and Tropical Medicine

*Je le secouai bien d'un côté à l'autre
Jusqu'à ce que sa figure soit bleue :
Venez, criai-je, dites moi comment vous vivez
Et ce que vous faites.*

Bien que peu d'agents recenseurs aient dû recourir aux mesures extrêmes du chevalier blanc d'Alice, il n'est pas douteux que la collecte de données significatives sur les caractéristiques économiques est une des principales difficultés d'un recensement de population dans les pays en développement. Les Nations Unies recommandent que quatre sujets soient abordés sous cette rubrique : type d'activité, statut de l'emploi, métier et branche économique. Ce papier ne concerne que les deux premiers. La structure des classifications selon l'activité économique et le statut de l'emploi recommandées par l'ONU figure à titre de référence dans le schéma de la figure 1.

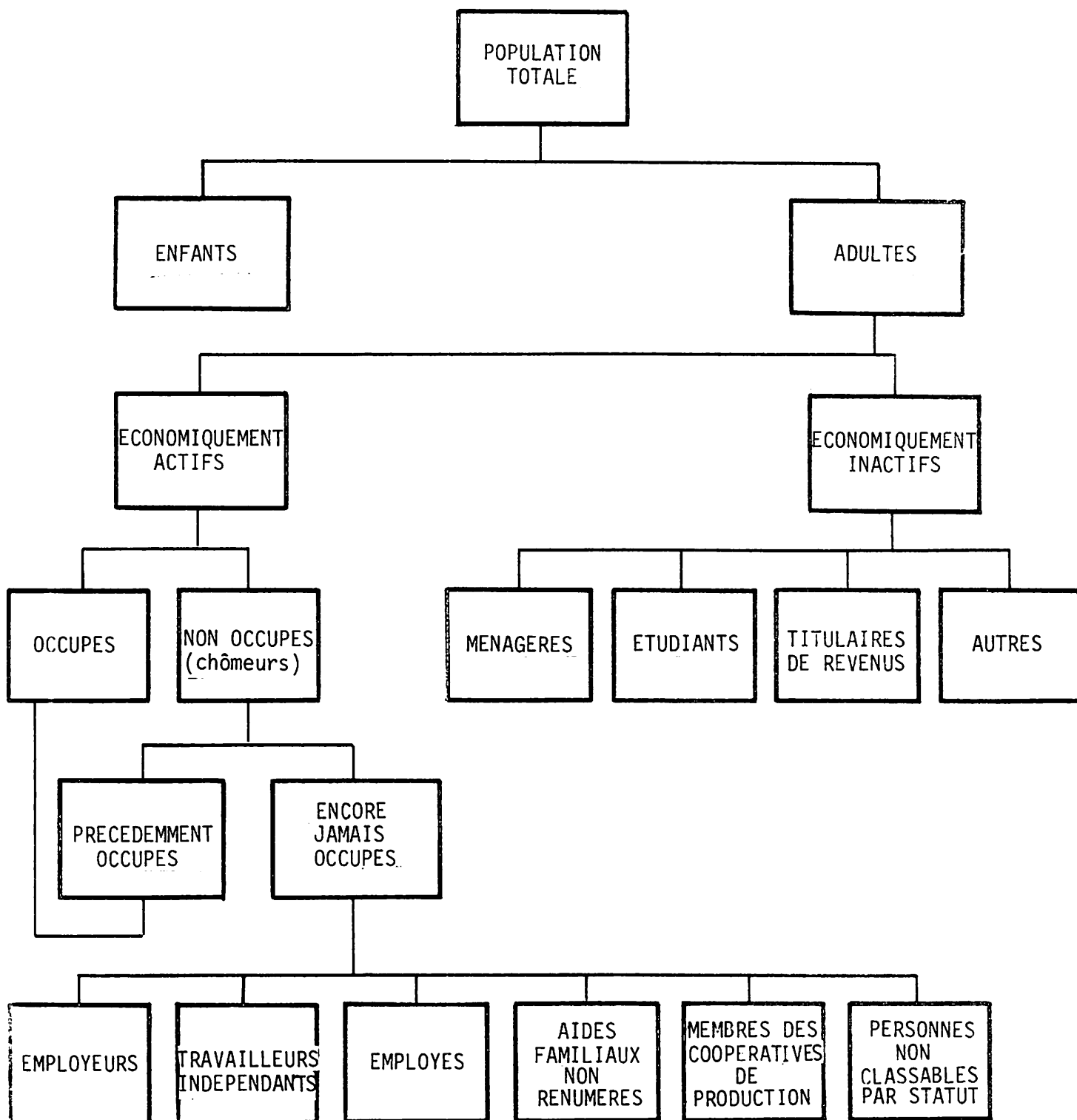
* Traduction de : Population Bulletin of the United Nations. Economic Commission for Western Africa. N° 14. June 1978.

Activité économique

Dans le manuel sur les méthodes de recensement de la population, le Bureau de Statistique des Nations Unies note : "La classification par type d'activité est la classification de base de la population la plus utile et celle qui est la plus pratique et la plus facile à obtenir dans un dénombrement (1). Qu'une personne puisse considérer que l'information est facile à recueillir semblerait dénoter une ignorance totale de sa part des problèmes rencontrés. A la conférence mondiale de la population de 1965 à Belgrade, une session entière a été consacrée aux problèmes de définition et de mesure de la population économiquement active, de l'emploi, du non-emploi et du sous-emploi (2); encore rien n'a-t-il vraiment émergé alors qui puisse aider à résoudre les problèmes de définition traités par ce papier. Je pense qu'il faut dire aussi que dans presque toutes les réunions internationales où ce sujet est abordé, les personnes qui travaillent dans les pays en développement se sont plaintes du fait que les définitions du BIT et de l'ONU ne conviennent pas aux populations qu'elles ont à étudier. Cependant rien ne semble être fait pour modifier ces définitions ou pour modifier les types de questions qui sont recommandés afin d'y recueillir des données plus utiles et plus valables.

Les principes et recommandations de l'ONU pour les recensements de population de 1970 définissent la population économiquement active comme suit : "toutes les personnes des deux sexes qui fournissent du travail pour produire des biens ou des services économiques durant la période de temps de référence choisie pour l'investigation"(3). Cette définition a été reprise sans modification ni addition aux Recommandations Africaines pour les recensements de population de 1970 et toute précision ultérieure est minimale. La population économiquement active, comme il est dit dans le schéma, doit être ultérieurement constituée à partir de la population employée (c'est à dire "ceux qui ont travaillé") et non employée ("ceux qui cherchent du travail"). Mais que veut dire "travailler" ? Nous disons que les études effectuées par les étudiants et les travaux ménagers ne constituent pas un "travail", excepté lorsque ces derniers sont effectués par des employés domestiques. Cette dernière classification est donc une anomalie. Comme le Professeur Alfred Sauvy l'a noté dans une communication présentée à la Conférence de Belgrade : "On cite souvent le cas de l'homme qui, en épousant sa servante, réduit la population économiquement active

Figure 1. SCHEMA DES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES SUR LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES.



d'une unité, bien que l'activité de son épouse demeure strictement inchangée" (4).

La question se pose aussi de savoir en quoi consistent les "travaux ménagers". L'élevage de poulets, par exemple, fait-il partie de ces travaux ? Dans une récente enquête aux Fiji, la définition dépendait du nombre de poulets : s'il y avait plus de dix poulets, le travail constituait une activité économique; mais s'il y avait moins de dix poulets, il s'agissait d'un travail ménager. L'effort que tout travail implique ne rentre donc pas nécessairement dans le classement d'activité économique. Si une personne retraitée passe beaucoup de temps à jouer au golf, le jeu de golf ne la rend pas économiquement active; mais si l'homme est un joueur professionnel et gagne sa vie en jouant, alors il sera classé comme économiquement actif. On peut, je suppose, arguer du fait que le professionnel donne un spectacle et par conséquent contribue à la production de biens et services. Mais considérons ce cas : de nouveau, je cite le Professeur Alfred Sauvy : "quand Hillary, par exemple, à gravi avec un grand effort, le sommet de l'Everest, il n'est pas classé comme une personne économiquement active car aucune activité économique n'est impliquée". Mais en commentant ce passage, l'animateur de la session, Mr Ajit Das Gupta, a dit que, bien qu'Hillary n'ait pas été économiquement actif, Tensing y était lui, sans doute parce qu'Hillary était amateur tandis que Tensing était professionnel (5). Allons-nous par conséquent déduire qu'une "activité économique" est celle qui est rémunérée ? Pas nécessairement car, ainsi que le montre la figure 1, les personnes en chômage et les aides familiaux non rémunérés sont inclus dans la population économiquement active.

Si l'on revient aux problèmes de définition entre les activités ménagères et d'autres activités économiques, le point crucial qui se présente et qui apparaît avoir été tranquillement ignoré dans les instructions données dans la plupart des recensements est de savoir si le grand nombre de femmes périodiquement engagées dans l'agriculture de subsistance doivent être classées comme économiquement actives ou non. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant que les proportions de population données comme économiquement active varient tellement d'un pays à l'autre. Ainsi les taux bruts d'activité économique pour les femmes (c'est à dire le pourcentage de la population féminine totale classée comme économiquement active) étaient de 49,3 % au Botswana en 1971; mais seulement 4,7 % en

Angola en 1960; ils étaient de 5,3% en Syrie en 1970, mais 33,7% en Turquie en 1965; ils étaient de 16,0% au Nigeria en 1963, 34,1% au Ghana en 1970 et 58,8% en Côte d'Ivoire en 1970. Que ces variations puissent être attribuées principalement aux différences de traitement des femmes engagées dans l'agriculture de subsistance est incontestable, et l'on peut noter, en passant, que les populations où la religion musulmane prédomine, montrent en général une très faible proportion de femmes économiquement actives. Ainsi, le taux brut d'activité féminine en Egypte, en 1966, était seulement 4,2%, en Libye, en 1964, 2,7%, et dans les Emirats Arabes Unis en 1968, 2,1%. Ces plus faibles taux d'activité dans les pays musulmans peuvent être largement attribués au fait que dans l'Islam, on ne s'attache généralement pas à ce qu'une femme travaille; une femme mariée est donc automatiquement enregistrée comme ménagère par les agents recenseurs et des questions pertinentes comme de savoir si elle a fait quelque travail dans l'agriculture ou l'industrie locale sont rarement posées. En fait, lors du recensement de l'Algérie de 1966, les agents recenseurs ont été spécialement formés pour rechercher si de telles activités n'avaient pas été exercées en dehors de la fonction essentielle de ménagère (6). Il n'est pas de comparaisons internationales valables lorsque les statistiques sont marquées par de telles incertitudes. La valeur de ce type de données repose surtout sur l'analyse des tendances qui sont révélées par les comparaisons des recensements successifs exécutés dans un même pays. Mais à moins que les mêmes définitions soient établies et appliquées effectivement dans chacun des recensements successifs, la validité des comparaisons ne sera pas assurée. Par exemple, en Algérie le taux brut d'activité féminine se serait abaissé de 25,2% en 1954 (population musulmane seulement) à 1,7% en 1966 et en Tunisie, le taux aurait baissé de 21,2% en 1956 à 3,0% en 1966.

L'incertitude quant à l'activité économique est illustrée par les données obtenues en 1960 au recensement et à l'enquête post-censitaire du Ghana. Ce recensement a établi un nouveau type de recensement en Afrique et a été suivi par une enquête post-censitaire par sondage dont un sous-échantillon a été rapproché des données originales du recensement. Les caractéristiques de 9.418 adultes ont été comparées en ce qui concerne l'activité économique, telles qu'elles avaient été enregistrées à la fois par le recensement et l'enquête post-censitaire. Les résultats figurent au tableau 1, extrait du rapport sur le recensement du Ghana. On y voit

que des 1768 femmes notées comme ménagères au recensement, seulement 901, soit un peu plus que la moitié ont été également notées ainsi dans l'enquête post-censitaire (EPC), tandis que 799, ou 45%, figuraient comme employées dans l'EPC. Des marges d'erreur de cette ampleur font vraiment douter de l'utilité et de la validité des données recueillies sur le sujet.

Tableau 1 - Recensement du Ghana 1960 - Types d'activité par sexe, observés au recensement et à l'ECP (Adultes seulement)

Recensement \ EPC	Sexe	Tous types	Occupés	Inoccupés	Ménagères	Etudiants	Apprentis	Infirmes	Autres	Non déclarés
Tous types	M	4730	4157	84	32	257	7	134	10	49
	F	4688	3077	75	1185	92	2	230	5	22
Occupés	M	3949	3838	28	15	2	4	43	4	15
	F	2419	2136	11	216	2	2	42	1	9
Inoccupés	M	185	118	48	2	4	-	7	1	5
	F	146	58	47	26	2	-	13	-	-
Ménagères	M	28	12	-	15	-	-	-	-	1
	F	1768	799	11	901	-	-	52	2	3
Etudiants	M	249	25	4	-	218	-	1	-	1
	F	85	2	-	-	83	-	-	-	-
Apprentis	M	7	4	-	-	-	3	-	-	-
	F	1	1	-	-	-	-	-	-	-
Infirmes	M	178	95	2	-	-	-	89	-	1
	F	219	63	4	31	-	-	120	-	1
Autres	M	18	11	-	-	-	-	2	5	-
	F	7	3	-	1	-	-	1	2	-
Non déclarés	M	116	54	2	-	33	-	1	-	26
	F	43	15	2	10	5	-	2	-	9

Statut de l'emploi

Les catégories de statut recommandées par les Nations Unies sont indiquées dans le schéma de la figure 1. Je m'occupe ici surtout de la distinction entre le travailleur à son propre compte et l'employé. Les Principes

et Recommandations pour les Recensements de 1970 définissent le travailleur à son compte comme "une personne qui exerce dans sa propre entreprise économique ou est engagé dans une profession ou un commerce de manière indépendante et n'a pas d'employé rétribué" (7). L'employé est défini comme "une personne qui travaille pour un employeur public ou privé et reçoit une rémunération sous forme de gages, salaires, commission, gratification, forfaits ou en nature". Les définitions laissent une large place au doute, surtout dans le cas de travail occasionnel. Dans la plupart des villes africaines, il y a un grand nombre de personnes qui gagnent leur vie en effectuant des travaux mal définis qui les utilisent peu de temps: lavage de voitures, tonte de pelouses, nettoyage de chaussures, jusqu'aux crypto-mendiants qui ne peuvent vous offrir d'autre service que de garder votre voiture en stationnement dans un parking. J.A.K. Leslie écrit dans sa description de Dar es Salaam des années 1950 : "L'emploi - Kazi en Swahili - tend à être utilisé dans le sens de "travail régulier", mais il y a un très grand nombre de travaux irréguliers, charger des camions, manipuler des marchandises, les empiler, qui sont certes, rémunérés mais qui peuvent durer de quelques minutes à un jour ... il y a énormément de jeunes hommes qui préfèrent la liberté d'action du coin de rue, et attraper des travaux de toutes sortes à un shilling ou deux, à un emploi ferme: vous voyez plus de choses ainsi, vous pouvez prendre ou quitter un travail comme bon vous semble et les prises sont au moins aussi bonnes" (8). Cette situation n'est pas limitée aux villes. Dans beaucoup de zones rurales, il y a un grand nombre de personnes qui ont besoin de compléter les ressources qui leur sont procurées par la terre en exécutant des tâches mal définies pour les aider à nourrir, vêtir et éduquer leurs familles. Le plus souvent, ces emplois sont de courte durée. La question qui se pose maintenant est de savoir si ces personnes doivent être classées comme employées ou "à leur compte" ? Les personnes qui les font travailler doivent-elles être considérées comme des patrons de courte durée ou des clients ? La rémunération qu'elles reçoivent est-elle un salaire ou des honoraires ? De façon très générale, tous les gens qui travaillent à leur compte travaillent en fait pour quelqu'un d'autre. Le fait de savoir s'il s'agit de patrons ou de clients, qui servent donc des salaires ou des honoraires est surtout une question de terminologie. De plus, entre de telles occupations, ces gens cherchent du travail. Combien de temps doivent-ils passer de cette

manière à chercher du travail avant d'être classés comme inoccupés ? Ce point peut être illustré par les échanges suivants entre agent recenseur et recensé qui ont été enregistrés pendant le recensement du Maroc de 1971 (9).

1°) "Bouchta travaille, Madame ?

Il travaille quand il trouve quelque chose à faire. Sinon ...

Il travaille maintenant ?

Hein ?

Travaille-t-il maintenant ?

Il a fini, Monsieur. S'il trouve à travailler, il le fera. Sinon il reviendra à la maison.

2°) " Que faites-vous comme travail ?

Je vais à l'embauche s'il y a du travail. Sinon je ne fais rien.

Vous allez au port ?

Au port

Oui ?

S'il y a du travail. Sinon je rentre à la maison

Vous n'avez jamais travaillé ?

Si je trouve du travail, quelquefois je suis maçon. Quelque fois ... çà dépend.

Vous n'avez pas de travail fixe ?

Rien.

Non, si j'avais un emploi fixe, je vous le dirais.

L'arbitraire de toute la procédure est évident: dans la première interview, la personne a été classée comme employé, dans la seconde comme inoccupé.

Une nouvelle illustration est encore fourni par la comparaison entre le recensement et l'enquête post-censitaire du Ghana de 1960; les données figurent au tableau 2. Des personnes désignées à leur compte dans le recensement, seulement 82% ont été confirmées ainsi à l'EPC; de celles désignées comme employées, seulement 79% ont été notées de même à l'EPC. On peut se demander dans quelle mesure des erreurs de l'ordre de 20% n'altèrent pas l'utilité des données ? Trois solutions possibles de ce problème du travailleur temporaire ont été, pour autant que j'en ai eu connaissance, proposées pour les recensements africains; je les désignerai par le nom du pays correspondant.

Solution de la Zambie : au recensement de 1969, l'employé à son compte a été défini "comme la personne qui a son propre lieu de travail et détermine ses propres horaires et programme de travail" (10).

Solution du Ghana : au recensement de 1970, la règle qui a été proposée était que si une personne travaillait pour une personne seulement durant la période de référence, elle devait être recensée comme employé, mais si elle travaillait pour deux personnes ou plus, elle était à son compte (11).

Solution du Swaziland : dans ce cas le classement est basé sur le mode de paiement. Si la personne était payée régulièrement chaque mois ou chaque semaine, elle devait être classée comme employé; mais si elle était payée pour le travail effectué ou les services rendus, elle devait être classée "à son compte".

De ces trois solutions les deux premières ont évidemment un inconvénient grave. Avant que la définition soit de quelque utilité pour l'agent recenseur, il doit poser diverses questions additionnelles au recensé, qui ne doivent pas être notées immédiatement sur le questionnaire. Mais en pratique, de telles questions probatoires ne sont jamais posées. Il est en effet évident d'après la compilation des enregistrements d'interviews qui ont été réalisés dans divers pays d'Afrique, que de nombreux éléments de la question, considérés comme étant les plus importants, sont trop souvent omis. Ainsi la grande question de la période durant laquelle une personne a ou n'a pas travaillé, qui selon l'ONU est le point crucial du concept, est fréquemment apparue comme n'ayant pas été mentionnée du tout au cours de l'interview. Ainsi dans l'enquête pilote conduite en Sierra Leone avant le recensement de 1974, il est apparu que des cinq agents recenseurs dont les interviews ont été enregistrés, deux faisaient une allusion fortuite à cette période et deux n'y faisaient aucunement référence, utilisant des questions du genre: "Quel travail faites-vous?", et "A part le travail de la ferme, faites-vous un autre travail?". De son excellente analyse des enregistrements marocains, Anna Quandt concluait que: "Durant l'interrogatoire, les critères de main d'oeuvre - travailler pour paiement ou profit, recherche de travail, période de référence - ne sont pas mentionnés explicitement. Ceci signifie que les définitions du travail et du chômage sont laissées aux soins du recensé et comme telles dépendent

Tableau 2 : Recensement du Ghana, 1960 - Statuts de l'emploi au recensement et à l'ECP, par sexe.

Recensement \ ECP	Total Employé								Non Employé	
	Sexe	Tous types	Employeur	A son compte	Agriculteur	Employé	Aide familial	Apprenti	Non déclaré	Non économiquement actif
Tous types	M	4098	136	2326	233	942	370	91	34	223
	F	3107	48	2040	1	65	941	12	14	324
Employeur	M	5	-	4	1	-	-	-	-	-
	F	2	-	2	-	-	-	-	-	-
A son compte	M	2442	126	1971	41	122	175	7	23	139
	F	1714	33	1427	-	3	251	-	6	238
Agriculteur	M	178	-	17	144	13	4	-	-	2
	F	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Employé Secteur public	M	356	-	22	2	325	5	1	5	14
	F	23	-	3	-	20	-	-	-	2
Employé non secteur public	M	519	2	80	21	399	11	6	1	21
	F	81	-	15	-	26	40	-	-	7
Aide familial	M	158	3	57	6	4	88	-	-	24
	F	264	2	72	-	1	189	-	-	64
Apprenti	M	71	-	7	-	13	3	48	1	13
	F	14	-	5	-	-	1	8	1	4
Non déclaré	M	29	-	8	13	3	4	1	-	10
	F	19	-	9	-	-	10	-	-	8
Non économiquement actif	M	340	5	160	5	62	80	28	4	-
	F	989	13	507	-	15	450	4	7	-

davantage des sens qui leur sont culturellement donnés que des distinctions analytiques tirées de la théorie économique (12). Il semble donc qu'il faille abandonner l'espoir de voir les agents recenseurs poser des questions additionnelles pour savoir si les recensés ont leurs propres lieux

de travail et déterminent leurs propres horaires de travail et pour combien de personnes ils ont travaillé à moins de les forcer à noter les réponses sur les questionnaires.

Au recensement du Swaziland cependant, la question inscrite sur le formulaire dit: "Quel a été le paiement reçu pour le travail ?". Les agents recenseurs ont instruction d'enregistrer s'il était mensuel, hebdomadaire, journalier ou pour le travail fait ou les marchandises vendues. On a trouvé qu'il était facile d'y répondre car la question est finalement de grande importance pour la personne concernée et l'on peut y répondre sans hésitation. Cette solution a été essayée d'abord en 1973 au recensement pilote de la Gambie et les enregistrements effectués ont montré que les questions étaient toujours posées et qu'il y était répondu sans hésitation. Elles ont toutefois été laissées de côté lors du recensement principal, non pas parce que l'on doutait de la validité des réponses mais parce que le service de statistique n'était pas convaincu de l'utilité pratique de l'information ainsi recueillie.

Le succès ou l'échec du recensement du Swaziland ne peut être assuré tant que les résultats n'ont pas été exploités et tabulés et une révision du sujet sera alors faite. En attendant, je propose que la solution soit considérée comme une simple hypothèse de travail pour des problèmes de définition difficilement traitables autrement, qui obèrent de façon obsédante le concept du statut de l'emploi.

R E F E R E N C E S

- 1 - United Nations. *Handbook of Population Census Methods* (United Nations Publication, Sales N°. 58.XVII.6). Vol. II.
 - 2 - United Nations. *World Population Conference, 1965*. (United Nations Publication, Sales n° 66.XIII.5). Vol I, pp. 234-242; Vol. IV, pp. 339-395.
 - 3 - United Nations. *Principles and Recommendations for the 1970 Population Census* (United Nations Publication, Sales N° 67.XVII.3).
 - 4 - SAUVY, A. - "Definition of the Working Population", *World Population Conference, 1965, Op. Cit.* Vol. IV, p. 389.
 - 5 - *World Population Conference, 1965, Op. Cit.* Vol. I , p.237.
 - 6 - Commissariat Nationa au Recensement de la Population. *Instruction aux Agents Recenseurs*. Algiers, 1966. P.34.
 - 7 - *Principles and Recommendations for the 1970 Population Census. Op. Cit.*
p.59.
 - 8 - LESLIE, J.A.K. *A Survey of Dar es Salam*. O.U.P., 1963. P.121.
 - 9 - Cited by Anna Quandt, "Measuring Employment", Chapter IV in unpublished PhD Thesis.
 - 10 - *Census of Population and Housing, 1969: Instructions for Enumerators*.
p.23.
 - 11 - Personal Communication from Dr. K.T. de Graft Hohnson; this definition was not in fact spelt out in the enumerators' manual or other training documents.
 - 12 - *Loc. Cit.*
-

